

Guide méthodologique

Cette Annexe contient des informations complémentaires concernant les modèles présentés en Annexe 1. La première colonne du tableau identifie les éléments à renseigner en identifiant les colonnes et les lignes comme dans les états de l'Annexe 1.

S.01.01.07 / SR.01.01.08 / S.01.01.08 – Table des matières**Observations générales**

Lorsqu'une justification spéciale est requise, celle-ci n'est pas à présenter dans le modèle de déclaration, mais doit faire partie du dialogue entre l'entreprise et les autorités nationales compétentes.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
Z0010	Fonds cantonné/portefeuille sous ajustement égalisateur/part restante	Indique si les chiffres déclarés concernent un fonds cantonné (FC), un portefeuille sous ajustement égalisateur (PAE) ou la part restante. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – FC/PAE 2 – Part restante
Z0020	Numéro du fonds/du portefeuille	Lorsque Z0010 = 1, fournir le numéro d'identification du FC ou du PAE. Ce numéro est attribué par l'entreprise. Il doit rester constant dans le temps et correspondre au numéro du fonds/du portefeuille déclaré dans d'autres modèles. Lorsque Z0010 = 2, déclarer «0».
C0010/R0010	S.01.02 – Informations de base – Généralités	Les informations prévues dans ce modèle doivent être impérativement déclarées. La seule option possible est: 1 – Informations déclarées
C0010/R0020	S.01.03 – Informations de base – FC et PAE	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de FC ni de PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0030	S.02.01 — Bilan	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0040	S.02.02 – Actifs et passifs par monnaie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 3 – Non exigées conformément aux instructions du modèle 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0050	S.02.02 – Informations additionnelles sur le bilan de succursale	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0060	S.03.01 – Éléments de hors bilan – Généralités	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'éléments de hors bilan 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)

C0010/R0070	S.03.02 – Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées reçues par l'entreprise	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car l'entreprise n'a pas reçu de garanties illimitées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0080	S.03.03 – Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par l'entreprise	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car l'entreprise n'a pas fourni de garanties illimitées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0110	S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances 0 – Non déclarées (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0120	S.05.02 – Primes, sinistres et dépenses par pays	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 3 – Non exigées conformément aux instructions du modèle 0 – Non déclarées (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0140	S.06.02 – Liste des actifs	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances 7 – Non exigées car pas de changement important depuis la dernière déclaration trimestrielle (cette option n'est possible que pour les déclarations annuelles) 0 – Non déclarées (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0150	S.06.03 – Organismes de placement collectif (OPC) – Approche par transparence	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'OPC 6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances 7 – Non exigées car pas de changement important depuis la dernière déclaration trimestrielle (cette option n'est possible que pour les déclarations annuelles) 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0160	S.07.01 – Produits structurés	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de produits structurés 6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0170	S.08.01 – Positions ouvertes sur produits dérivés	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de transactions sur produits dérivés 6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances

		<p>7 – Non exigées car pas de changement important depuis la dernière déclaration trimestrielle (cette option n'est possible que pour les déclarations annuelles)</p> <p>0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)</p>
C0010/R0180	S.08.02 – Transactions sur produits dérivés	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Informations déclarées</p> <p>2 – Non déclarées car pas de transactions sur produits dérivés</p> <p>6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances</p> <p>7 – Non exigées car pas de changement important depuis la dernière déclaration trimestrielle (cette option n'est possible que pour les déclarations annuelles)</p> <p>0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)</p>
C0010/R0190	S.09.01 – Informations sur les revenus/gains et pertes enregistrés durant la période de référence	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Informations déclarées</p> <p>0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)</p>
C0010/R0200	S.10.01 – Contrats de prêt de titres et de mise en pension de titres	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Informations déclarées</p> <p>2 – Non déclarées car pas de contrats de prêt de titres ni de mise en pension de titres</p> <p>6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances</p> <p>0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)</p>
C0010/R0210	S.11.01 – Actifs détenus en tant que sûretés	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Informations déclarées</p> <p>2 – Non déclarées car pas d'actifs détenus en tant que sûretés</p> <p>6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances</p> <p>0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)</p>
C0010/R0220	S.12.01 – Provisions techniques vie et santé SLT	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Informations déclarées</p> <p>2 – Non déclarées car pas d'activité en vie et santé SLT</p> <p>6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances</p> <p>0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)</p>
C0010/R0230	S.12.02 – Provisions techniques vie et santé SLT – Par pays	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Informations déclarées</p> <p>2 – Non déclarées car pas d'activité en vie et santé SLT</p> <p>3 – Non exigées conformément aux instructions du modèle</p> <p>0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)</p>
C0010/R0240	S.13.01 – Projection des flux de trésorerie bruts futurs	<p>Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <p>1 – Informations déclarées</p> <p>2 – Non déclarées car pas d'activité en vie et santé SLT</p> <p>0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)</p>

C0010/R0250	S.14.01 – Analyse des engagements en vie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en vie et santé SLT 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0260	S.15.01 – Description des garanties des rentes variables	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de rentes variables 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0270	S.15.02 – Couverture des garanties des rentes variables	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de rentes variables 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0280	S.16.01 – Informations sur les rentes découlant d'engagements d'assurance non-vie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de rentes découlant d'engagements d'assurance non-vie 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0290	S.17.01 – Provisions techniques non-vie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en non-vie 6 – Exemption en vertu de l'article L.355-1 du Code des assurances 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0300	S.17.02 – Provisions techniques non-vie – Par pays	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en non-vie 3 – Non exigées conformément aux instructions du modèle 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0310	S.18.01 – Projection des flux de trésorerie futurs (meilleure estimation – non-vie)	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en non-vie 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0320	S.19.01 – Sinistres en non-vie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en non-vie 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0330	S.20.01 – Évolution de la répartition de la charge des sinistres	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en non-vie 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0340	S.21.01 – Profil de risque de la distribution des sinistres	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en non-vie 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0350	S.21.02 – Risques de souscription en non-vie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en non-vie 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)

C0010/R0360	S.21.03 – Répartition des risques de souscription en non-vie – Par somme assurée	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en non-vie 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0370	S.22.01 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car aucune mesure relative aux garanties de long terme ni mesure transitoire n'est appliquée 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0380	S.22.04 – Informations concernant le calcul de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car cette mesure transitoire n'est pas appliquée 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0390	S.22.05 – Calcul de l'impact global de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car cette mesure transitoire n'est pas appliquée 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0400	S.22.06 – Meilleure estimation faisant l'objet d'une correction pour volatilité, par pays et par monnaie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de correction pour volatilité 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0410	S.23.01 – Fonds propres	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 6 – Exemption en vertu de l'article 35, paragraphes 6 à 8 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0420	S.23.02 – Informations détaillées sur les fonds propres, par niveau	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0430	S.23.03 – Mouvements annuels des fonds propres	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0450	S.24.01 – Participations détenues	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de participations détenues 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)

C0010/R0460	S.25.01 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées car utilisation de la formule standard 2 – Déclarées car demande au titre de l'article 112 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel (MIP) 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral (MI) 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0470	S.25.02 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 10 – Non déclarées car utilisation de la formule standard 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0480	S.25.03 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 10 – Non déclarées car utilisation de la formule standard 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0500	S.26.01 – Capital de solvabilité requis – Risque de marché	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car risque inexistant 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 11 – Non déclarées, car déclarées au niveau d'un FC/PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0510	S.26.02 – Capital de solvabilité requis – Risque de défaut de la contrepartie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car risque inexistant 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 11 – Non déclarées, car déclarées au niveau d'un FC/PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0520	S.26.03 – Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en vie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car risque inexistant 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 11 – Non déclarées, car déclarées au niveau d'un FC/PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)

C0010/R0530	S.26.04 – Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en santé	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car risque inexistant 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 11 – Non déclarées, car déclarées au niveau d'un FC/PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0540	S.26.05 – Capital de solvabilité requis – Risque de souscription en non-vie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car risque inexistant 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 11 – Non déclarées, car déclarées au niveau d'un FC/PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0550	S.26.06 – Capital de solvabilité requis – Risque opérationnel	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 11 – Non déclarées, car déclarées au niveau d'un FC/PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0560	S.26.07 – Capital de solvabilité requis – Calculs simplifiés	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'utilisation de calculs simplifiés 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 11 – Non déclarées, car déclarées au niveau d'un FC/PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0570	S.27.01 – Capital de solvabilité requis – Risque de catastrophe en non-vie et santé	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Risque inexistant 8 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne partiel 9 – Non déclarées car utilisation d'un modèle interne intégral 11 – Non déclarées, car déclarées au niveau d'un FC/PAE 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0580	S.28.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car exercice d'une activité d'assurance ou de réassurance à fois vie et non-vie 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)

C0010/R0590	S.28.02 – Minimum de capital requis – Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car exercice d’une activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement, ou non-vie uniquement, ou de réassurance uniquement 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0600	S.29.01 – Excédent d’actif sur passif	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0610	S.29.02 – Excédent d’actif sur passif – Expliqué par les investissements et les dettes financières	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0620	S.29.03 – Excédent d’actif sur passif – Expliqué par les provisions techniques	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0630	S.29.04 – Analyse détaillée par période – Flux techniques versus provisions techniques	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0640	S.30.01 – Réassurance facultative non-vie et vie – Données de base	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de réassurance facultative 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0650	S.30.02 – Réassurance facultative non-vie et vie – Données sur les parts	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de réassurance facultative 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0660	S.30.03 – Programme de cession en réassurance – Données de base	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de réassurance 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0670	S.30.04 – Programme de cession en réassurance – Données sur les parts	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de réassurance 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0680	S.31.01 – Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de réassurance 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0690	S.31.02 – Véhicules de titrisation	Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas de véhicules de titrisation 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)

S.01.02 – Informations de base

Observations générales

Cette section concerne les déclarations trimestrielles et annuelles demandées aux succursales de pays tiers.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0010/R0010	Nom de l'entreprise de pays tiers	Nom juridique de l'entreprise. Doit être employé de manière cohérente d'une déclaration à l'autre
C0010/R0020	Pays de l'entreprise de pays tiers	Indiquer le code ISO 3166 du pays tiers dans le lequel l'entreprise est autorisée
C0010/R0030	Nom de la succursale de pays tiers	Nom juridique de la succursale. Doit être employé de manière cohérente d'une déclaration à l'autre
C0010/R0040	Pays de la succursale de pays tiers	Indiquer le code ISO 3166 du pays tiers dans le lequel la succursale a été autorisée
C0010/R0030	Code d'identification de la succursale de pays tiers	Indiquer le code d'identification de la succursale, par ordre de priorité suivant: – identifiant d'entité juridique (LEI); – code d'identification, attribué par l'autorité de contrôle nationale, qui est utilisé sur le marché local
C0010/R0070	Langue de déclaration	Indiquer le code à 2 lettres ISO 639-1 de la langue utilisée pour déclarer les informations
C0010/R0080	Date de déclaration	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de déclaration à l'autorité de contrôle
C0010/R0090	Date de référence	Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) du dernier jour de la période de référence
C0010/R0100	Déclaration régulière/ad hoc	Indiquer si les informations communiquées relèvent d'une déclaration régulière ou ad hoc. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Déclaration régulière 2 – Déclaration ad hoc
C0010/R0110	Monnaie de déclaration	Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie utilisée pour les montants monétaires dans chaque déclaration
C0010/R0120	Référentiel comptable	Indiquer le référentiel comptable utilisé pour déclarer les éléments prévus sous S.02.01, évaluation des états financiers. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – L'entreprise utilise les normes internationales d'information financière («IFRS») 2 – L'entreprise utilise un référentiel comptable national (autre que les IFRS)
C0010/R0130	Méthode de calcul du capital de solvabilité requis	Indiquer la méthode utilisée pour calculer le Capital de Solvabilité Requis. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Formule standard 2 – Modèle interne partiel 3 – Modèle interne intégral
C0010/R0140	Utilisation de paramètres propres à l'entreprise	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en utilisant des paramètres qui lui sont propres. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Utilisation de paramètres propres à l'entreprise 2 – Pas d'utilisation de paramètres propres à l'entreprise
C0010/R0150	Fonds cantonnés	Indiquer si l'entreprise déclare son activité par fonds cantonné (RFF). Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Déclaration de l'activité par fonds cantonné 2 – Pas de déclaration de l'activité par fonds cantonné

C0010/R0170	Ajustement égalisateur	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en utilisant l'ajustement égalisateur. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Utilisation de l'ajustement égalisateur 2 – Pas d'utilisation de l'ajustement égalisateur
C0010/R0180	Correction pour volatilité	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en utilisant la correction pour volatilité. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Utilisation de la correction pour volatilité 2 – Pas d'utilisation de la correction pour volatilité
C0010/R0190	Mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en utilisant la mesure transitoire sur la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinents. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Utilisation de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque 2 – Pas d'utilisation de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt sans risque
C0010/R0200	Mesure transitoire sur les provisions techniques	Indiquer si l'entreprise déclare des chiffres qu'elle a calculés en ayant appliqué la déduction transitoire aux provisions techniques. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques 2 – Pas d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques
C0010/R0210	Première déclaration ou nouvelle déclaration	Indiquer s'il s'agit d'une première déclaration d'informations ou d'une nouvelle déclaration par rapport à une date de référence pour laquelle il y a déjà eu une déclaration. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Première déclaration 2 – Nouvelle déclaration
C0010/R0220	Type de succursale	Indiquer le type de reporting de la succursale. Choisir impérativement l'une des options suivantes : 1 – Succursale ayant à la fois des activité vie et non-vie 2 – Succursale vie 3 – Succursale non-vie
C0020/R0230	Article 167	Indiquer si l'article 167 est applicable. Choisir impérativement l'une des options suivantes : 1 – L'article 167 est appliqué 2 – L'article 167 n'est pas appliqué
C0030/R0240	Nom de la succursale couverte par l'article 167	Nom juridique de la succursale de pays tiers couverte par l'article 167.
C0040/R0240	Pays de la succursale couverte par l'article 167	Indiquer le code ISO 3166 des pays tiers de chaque succursale de pays tiers couverte par l'article 167.

S.02.01 / SR.02.01.07 / S.02.01.08 – Bilan

Observations générales

Cette section concerne les déclarations, trimestrielles et annuelles demandées aux succursales de pays tiers.

La totalité des champs du bilan dédié aux succursales de pays-tiers sont communs aux définitions du Règlements d'exécution (UE) 2015/2450 de la Commission du 2 décembre 2015 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle en vertu de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil. En outre, la première colonne identifie les champs à communiquer en les valorisant selon les règles propres à Solvabilité II. Dès lors, ces éléments communs ne sont pas redéfinis dans cette annexe et les succursales de pays tiers doivent se

référer à la source originale pour communiquer les informations attendues dans le respect de ces définitions (en se plaçant cependant au niveau de la succursale et non de l'entreprise dont elle est issue).

Concernant la deuxième colonne C0020 « Valorisation comptable des données de la succursale », les méthodes de comptabilisation et de valorisation à appliquer sont celles utilisées par la succursale de pays tiers dans ses comptes légaux conformément au référentiel comptable français ou aux IFRS. L'instruction par défaut est que la colonne C0020 doit être complétée pour chaque élément séparément. Toutefois, les lignes en pointillés insérées dans cette colonne signalent la possibilité de déclarer les chiffres agrégés uniquement lorsque les chiffres ventilés ne sont pas disponibles.

S.02.03 – Informations additionnelles sur le bilan de la succursale

Observations générales

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux succursales de pays tiers.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
Liste d'actifs grevés		
C0010	Actif total au bilan – valeur nette des actifs grevés	Il s'agit du montant total des actifs communiqué comme étant disponible pour la succursale de pays tiers.
C0020	Code des actifs grevés	Code d'identification de l'actif, à choisir dans cet ordre de priorité : - Code ISIN ISO 6166, si disponible - Autres codes reconnus (ex : CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC) - Code attribué par la succursale de pays tiers, si les deux options de codification précédentes ne correspondent pas. Ce code doit être cohérent dans le temps.
C0030	Type de code des actifs grevés	Type code d'identification de l'actif utilisé dans le champ C0020. L'une des options suivantes doit être utilisée : 1 - ISO 6166 pour code ISIN 2 - CUSIP (<i>The Committee on Uniform Securities Identification Procedures</i> - numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes) 3 - SEDOL (<i>Stock Exchange Daily Official List for the London Stock Exchange</i>) 4 - WRT (<i>Wertpapier Kenn-Number</i> , le numéro d'identification alphanumérique allemand) 5 - Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d'identification des titres d'une société) 6 - BBGID (The Bloomberg Global ID) 7 - Reuters RIC (Reuters instrument code) 8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier) 9 - Autre code attribué par un membre de l'Association des agences nationales de codification 99 - Code attribué par l'entreprise
C0040	Description de l'actif des actifs grevés	Il s'agit d'une description de l'actif. Ce champ doit être renseigné pour chaque actif grevé.

C0050	Valeur brute au bilan	Il s'agit de la valeur brute de l'actif qui peut être attribué à la succursale de pays tiers. Ce champ doit être renseigné pour chaque actif grevé.
C0060	Montant assujetti à sûretés antérieures	Il s'agit de la valeur de l'actif qui est assujetti à sûretés antérieures. Ce champ doit être renseigné pour chaque actif grevé.
C0070	Valeur nette des actifs grevés	Il s'agit du montant net de l'actif communiqué comme disponible pour la succursale de pays tiers. Ce champ doit être renseigné pour chaque actif grevé.
C0080	Description des charges	Il s'agit de la description des charges.

Liste des créances privilégiées - payables sur la base des actifs disponibles de la succursale prioritairement aux sinistres

C0090	Passif du bilan	Description du passif du bilan
C0100	Valeur brute	Il s'agit de la valeur brute du passif. Ce champ liste chaque passif inclus dans « autres dettes » dans le bilan, qu'il y ait une créance privilégiée ou pas. En cas d'absence de créance privilégiée, la valeur brute égalera la valeur nette.
C0110	Créance privilégiée	Il s'agit du montant de la créance privilégiée relative au passif. Ce champ liste chaque passif inclus dans « autres dettes » dans le bilan, qu'il y ait une créance privilégiée ou pas. En cas d'absence de créance privilégiée, la valeur sera nulle. Les créances privilégiées doivent être inclus uniquement quand elles sont payables sur la base des actifs disponibles de la succursale prioritairement aux sinistres.
C0120	Montant net	Il s'agit de la valeur nette des passifs quand les créances privilégiées sont prises en compte. Ce champ liste chaque passif inclus dans « autres dettes » dans le bilan, qu'il y ait une créance privilégiée ou pas. En cas d'absence de créance privilégiée, la valeur nette égalera la valeur brute.

S.06.02.07 - Liste des actifs

Cette section concerne les déclarations trimestrielles et annuelles demandées aux succursales de pays tiers.

À l'exception des champs C0400 « Dépôt logé comme sûreté conformément à l'article 162 (2) (e) » et C0410 « Confirmer l'absence de droits de compensation », les champs de la liste des actifs dédiée aux succursales de pays-tiers sont communs aux définitions du Règlement d'exécution (UE) 2015/2450 de la Commission du 2 décembre 2015 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle en vertu de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil. Dès lors, ces éléments communs ne sont pas redéfinis dans cette annexe et les succursales de pays tiers doivent se référer à la source originale pour communiquer les informations attendues dans le respect de ces définitions (en se plaçant cependant au niveau de la succursale et non de l'entreprise dont elle est issue).

Pour C0400 et C0410 en revanche, les définitions sont les suivantes :

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0400	Dépôt logé comme sûreté conformément à	Identifier si l'actif fait référence à des dépôts logés comme sûretés conformément à l'article 162 (2) (e). Une des options suivantes doit être utilisée :

	l'article 162 (2) (e)	1 – Dépôt logé 2 – Il ne s'agit pas d'un dépôt logé
C0410	Confirmer l'absence de droits de compensation	Identifier si les actifs n'ont pas de droit de compensation. Une des options suivantes doit être utilisée : 1 – Pas de droit de compensation 2 - Droits de compensation

S.23.01. Fonds propres

Observations générales

Cette section concerne les déclarations, trimestrielles et annuelles demandées aux succursales de pays tiers.

La totalité des champs des fonds propres dédiés aux succursales de pays-tiers sont communs aux définitions du Règlement d'exécution (UE) 2015/2450 de la Commission du 2 décembre 2015 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle en vertu de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil. Dès lors, ces éléments communs ne sont pas redéfinis dans cette annexe et les succursales de pays tiers doivent se référer à la source originale pour communiquer les informations attendues dans le respect de ces définitions (en se plaçant cependant au niveau de la succursale et non de l'entreprise dont elle est issue).

S.23.03. Mouvements annuels des fonds propres

Observations générales

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux succursales de pays tiers.

La totalité des champs des mouvements annuels des fonds propres des succursales de pays-tiers sont communs aux définitions du Règlement d'exécution (UE) 2015/2450 de la Commission du 2 décembre 2015 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle en vertu de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil. Dès lors, ces éléments communs ne sont pas redéfinis dans cette annexe et les succursales de pays tiers doivent se référer à la source originale pour communiquer les informations attendues dans le respect de ces définitions (en se plaçant cependant au niveau de la succursale et non de l'entreprise dont elle est issue).

S.29.01 – Excédent d'actif sur passif

Observations générales

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux succursales de pays tiers.

La totalité des champs de l'excédent d'actif sur passif des succursales de pays-tiers sont communs aux définitions du Règlement d'exécution (UE) 2015/2450 de la Commission du 2 décembre 2015 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle en vertu de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil. Dès lors, ces éléments communs ne sont pas redéfinis dans cette annexe et les succursales de pays tiers doivent se référer à la source originale pour communiquer les informations attendues dans le respect de ces définitions (en se plaçant cependant au niveau de la succursale et non de l'entreprise dont elle est issue).